



7060 Soignies, le 24 décembre 2007

Marc de SAINT MOULIN  
Député-Bourgmestre

Monsieur Michel SMOOS  
Chef de Zone de Police de la Haute  
Senne  
chaussée d'Enghien 180

V. Réf. :  
N. Réf. : 581.1/MdSM/MGO/mgo/241207  
A rappeler dans toute correspondance  
Personne à contacter :  
Marie-Laure GOREZ – Tél. 067/347 314

7060 SOIGNIES

Objet : Chemin de Neusart – Votre rapport n° 803337/AD


Monsieur le Chef de Zone,

Votre rapport référencé sous rubrique m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Je me pose encore quelques questions :

1. est-ce légal de laisser une remorque en stationnement comme l'intéressé le fait ?
2. cet engin perdant de l'huile, n'y a-t-il pas lieu de constater l'infraction en matière d'environnement ? Ne faudrait-il pas insister pour que l'intéressé reprenne ce véhicule chez lui ?

Vous remerciant d'ores et déjà pour l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Chef de Zone, en l'expression de ma sincère considération.

  
Marc de SAINT MOULIN  
Député Bourgmestre